



**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF (EXCO), SOUMIS À LA 52<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE QUI SE TIENDRA DU 1<sup>ER</sup> AU 11 DÉCEMBRE 2022, ORGANISÉE PAR LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, AU PALAIS DU PEUPLE, À KINSHASA**

## **1.0 Préambule**

L'Article 11, alinéa 5, de la Constitution du FP-SADC prévoit que :

*« L'Assemblée plénière est le principal organe d'élaboration des politiques et de délibération du Forum ».*

Par ailleurs, l'Article 11, alinéa 10, de la Constitution stipule que :

*« L'Assemblée plénière se réunit pour discuter des affaires, de manière tournante, au Siège du Forum ou dans un État Membre ».*

À cet égard, le Comité exécutif (EXCO), qui est chargé de la gestion des affaires du Forum, en vertu de l'Article 12, alinéa 1, doit rendre compte régulièrement à l'Assemblée plénière du FP-SADC.

1.1 Dans le cadre de son mandat, le Comité exécutif (EXCO) du Forum Parlementaire de la SADC (FP-SADC) s'est réuni via la plateforme de vidéoconférence ZOOM le 18 novembre 2022. Le Comité exécutif a l'honneur de présenter son Rapport consolidé, à la 52<sup>ème</sup> Assemblée plénière, portant sur les questions politiques et administratives, assorti de ses recommandations et résolutions, pour examen, adoption et/ou pour en prendre acte, le cas échéant.

## **2.0 COMPOSITION DU COMITÉ**

Le Comité Exécutif est composé des Membres suivants :

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. Hon. Président MBOSO N'Kodia Pwanga Christophe<br>(Président) | RDC            |
| 2. Hon. Dr. Fiarovana Lovanirina Célestin (Vice-Président)       | Madagascar     |
| 3. Hon. Darren Bergman, Trésorier                                | Afrique du Sud |
| 4. Hon. Carolina Cerqueira                                       | Angola         |
| 5. Hon. Polson Majaga  | Botswana       |

6.	Hon. Président Petros Mavimbela	eSwatini
7.	Le Très Hon. Tlohang Sekhamane	Lesotho
8.	La Très Hon. Présidente Catherine Gothani-Hara	Malawi
9.	Hon. Président Sooroojdev Phokeer	Maurice
10.	Hon. Jeronimo Agostinho	Mozambique
11.	Hon. Président Prof. Peter Katjavivi	Namibie
12.	Hon. Anne Rosie Bistoquet	Seychelles
13.	Hon. Selemani Jumanne Zedi	Tanzanie
14.	La Très Hon. Présidente Nelly Mutti	Zambie
15.	Hon. Dought Ndiweni	Zimbabwe
16.	Hon. Regina Esparon, Seychelles (Membre d'office)	Présidente du RWPC

### **3.0 ACCUEIL DE LA 52<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

3.1 L'Assemblée plénière est invitée à exprimer ses sincères remerciements au Parlement de la République Démocratique du Congo, dirigé par le Président Christophe MBOSO N'kodia Pwanga, pour avoir gracieusement accepté d'accueillir la 52<sup>ème</sup> session de l'Assemblée plénière.

3.2 Le Président du Parlement hôte, l'Hon. Christophe Mboso N'kodia Pwanga, est également prié de transmettre la gratitude de l'Assemblée plénière à Son Excellence, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo (RDC), pour avoir présidé l'ouverture officielle de la 52<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée plénière, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la RDC pour leur accueil et l'hospitalité chaleureux accordés à tous les délégués durant leur séjour à Kinshasa.

### **4.0 THÈME RETENU POUR LA 52<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

4.1 L'Assemblée plénière est invitée à noter que le thème retenu pour la 52<sup>ème</sup> Assemblée plénière est le suivant : « *Le rôle des Parlements dans le renforcement des cadres législatifs pour la paix et la sécurité dans la région de la SADC* ».

4.2 Le choix de ce thème est le résultat des consultations avec les Parlements membres et les partenaires du Forum et ce Thème doit faire l'objet d'un débat approfondi lors du Symposium [Colloque] organisé en tant que session parallèle ou session satellite de l'Assemblée plénière. À cette occasion, plusieurs parties prenantes ont été invitées pour débattre sur les moyens de renforcer les cadres législatifs en faveur de la paix et de la sécurité dans la région en vue de mettre en œuvre l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'UA pour l'Afrique.

### **5.0 DÉMOCRATISATION ET ÉLECTIONS EN AFRIQUE AUSTRALE**

5.1 L'Assemblée plénière est invitée à noter que des élections législatives ont eu lieu en République d'Angola le 24 août 2022. À cette occasion, une Mission d'observation électorale (MOE) du FP-SADC en Angola a été

déployée sous la direction de l'Hon. Président M<sup>e</sup>. Jacob Francis Mudenda, du 17 au 27 août 2022, avec la participation des Parlements nationaux de Madagascar, du Mozambique, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Zimbabwe.

- 5.2 L'Assemblée plénière est invitée à noter en outre que des élections législatives se sont tenues également au Royaume du Lesotho au mois d'octobre 2022. Il est toutefois regrettable que la Mission d'observation électorale (MOE) qui était prévue par le Forum, du 25 septembre au 10 octobre 2022, n'ait pas pu avoir lieu en raison du manque de participation.
- 5.3 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à se rappeler que la faible participation des Parlements membres aux Missions d'observation électorale (MOE) du FP-SADC va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la résolution de la 36<sup>ème</sup> Assemblée plénière selon laquelle la logistique pour les Missions d'observation électorale (MOE) du FP-SADC doit être financée, en conséquence, par les pays participants qui dépêchent leurs membres.
- 5.4 Compte tenu de ce qui précède, le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que la participation sporadique, peu cohérente et irrégulière par le Forum aux Missions d'observation électorale (MOE) pourrait entraîner une différence de traitement injustifiée entre les pays, étant donné qu'un Parlement Membre qui a assidument déployé des délégués et contribué à presque toutes les Missions d'observation électorale (MOE) serait nécessairement défavorisé lorsque le Forum ne déploie pas de Mission d'observation électorale dans son pays au moment où les élections doivent avoir lieu. Le Comité exécutif invite donc l'Assemblée plénière à encourager tous les Parlements membres à participer activement aux futures Missions d'observation électorale, conformément à la résolution de la 36<sup>ème</sup> Assemblée plénière.
- 5.5 Le Comité exécutif invite en outre l'Assemblée plénière à exprimer sa profonde reconnaissance et gratitude au Chef de la Mission d'observation électorale déployée en République d'Angola, l'Hon. Président M<sup>e</sup>. Jacob Francis Mudenda, pour avoir dirigé avec diligence la Mission d'observation électorale (MOE) en Angola ; et à adopter une résolution selon laquelle les Présidents des Parlements membres de la SADC soient désignés pour diriger le Comité exécutif lors des prochaines missions électorales en 2023 et 2024.
- 5.6 Le Comité exécutif invite en outre l'Assemblée plénière à féliciter et à accueillir chaleureusement la Présidente du Parlement de la République d'Angola, Hon. Carolina Cerqueira et le Très Hon. Hon. Tlohang Sekhamane du Lesotho pour la constitution de leurs nouveaux Parlements et pour une transition en douceur à la suite des élections réussies dans ces pays.

## **6.0 PAIX, SÉCURITÉ ET COOPÉRATION INTERNATIONALE**

- 6.1 Le Comité exécutif souhaite informer l'Assemblée plénière qu'au moment de la tenue de la réunion, il n'y avait pas de conflit d'État à État dans aucun pays de la région de la SADC, bien que les migrations de masse constituaient toujours une source de préoccupation, notamment en provenance des pays d'Afrique du Nord. Il existe également des cas isolés des troubles civils dans la région, notamment en raison de la hausse démesurée des prix des produits de première nécessité et du carburant. Le Comité exécutif invite donc l'Assemblée plénière à encourager les Parlements à adopter des subventions accordées à des denrées alimentaires essentielles et à promouvoir la stabilité des prix qui avaient un impact direct sur le pouvoir d'achat des citoyens de la SADC.
- 6.2 Le Comité exécutif invite en outre l'Assemblée plénière à noter que le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC ont approuvé le Rapport d'évaluation sur les risques, les menaces, les incidences et les opportunités associés au conflit actuel en Europe pour la région de la SADC, et ont exhorté les États Membres à surveiller le mouvement des mercenaires en provenance des zones de conflit et à adopter des instruments juridiques qui leur permettraient de prendre des mesures nécessaires pour lutter contre les activités mercenaires conformément à la Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine en 1997, entre autres.

## **7.0 MISE À JOUR SUR LA TRANSFORMATION DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC EN UN PARLEMENT RÉGIONAL DE LA SADC**

- 7.1 Le Comité exécutif souhaite informer l'Assemblée plénière que le 42<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC, qui s'est tenu les 17 et 18 août 2022 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, pour examiner, entre autres, le rapport d'avancement concernant la transformation du Forum en un Parlement Régional de la SADC. À cet effet, le Sommet a approuvé l'Accord portant amendement du Traité de la SADC pour signature, donnant ainsi le feu vert à la création du Parlement de la SADC en tant qu'organe de la SADC en vertu de l'Article 9, paragraphe 1, du Traité. Le processus de la signature de l'Accord portant amendement du Traité est en cours et est actuellement coordonné par le Secrétariat de la SADC, par diffusion aux États Membres.
- 7.2 L'Assemblée plénière est informée, par ailleurs, que si quelques États membres de la SADC ont déjà signé l'Accord, le nombre requis de 12 signatures sur 16 doit encore être atteint pour que l'Amendement prenne effet juridiquement en application de l'Article 36, paragraphe 1, du Traité.
- 7.3 Étant donné que l'Accord portant amendement du Traité de la SADC n'a pas encore été signé par la majorité des États Membres, le Comité exécutif recommande à l'Assemblée plénière que cette question devrait rester la

priorité cardinale des initiatives de lobbying du Forum et de ses Parlements Membres pour s'assurer que les États Membres qui n'ont pas encore signé l'Amendement le fassent dès que possible afin que le nombre de 12 signatures sur 16 se concrétise rapidement.

7.4 Le Comité exécutif recommande par conséquent à l'Assemblée plénière d'intensifier les efforts de lobbying à travers l'intervention des Chefs d'État et de Gouvernement des États Membres de la SADC qui n'ont pas encore signé l'Accord portant amendement du Traité à le faire immédiatement.

## **8.0 MISE À JOUR SUR LES STRATÉGIES POST-ADOPTION DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA VBG**

8.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à se rappeler que le Forum a adopté la Loi Type de la SADC sur la violence basée sur le genre lors de sa 50<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée plénière organisée par le Royaume du Lesotho en décembre 2021 et que la Loi Type de la SADC sur la violence basée sur le genre était la toute première loi type de cette nature à traiter de la violence liée au genre sous toutes ses formes, y compris la violence physique, verbale, économique, psychologique et même la cyber violence, ouvrant ainsi la voie à l'élimination de la violence basée sur le genre en Afrique australe d'ici 2030.

8.2 Suite à l'adoption de la Loi Type, l'Assemblée plénière est invitée à noter que le Forum est en train d'examiner activement des stratégies post-adoption, en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, y compris les organisations de la société civile, afin de transposer la Loi Type dans les législations nationales dans toute la région.

## **9.0 FORMATION D'ORIENTATION APRÈS LA CÉRÉMONIE INAUGURALE DE LA CINQUIÈME ÉQUIPE LÉGISLATIVE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE L'ANGOLA**

9.1 Le Comité exécutif invite en outre l'Assemblée plénière à noter que le Forum a participé, du 15 au 22 septembre 2022, à la sensibilisation des nouveaux Député(e)s de l'Assemblée Nationale de l'Angola autour du thème du mandat du FP-SADC en matière de la diplomatie et de la coopération interparlementaire.

9.2 L'Assemblée plénière est invitée à exprimer la reconnaissance et l'appréciation du Forum pour la précieuse et inestimable contribution au Forum de l'Hon. Président Piedade Dias Dos Santos pendant son mandat.

## **10.0 ALIGNEMENT DU LEADERSHIP DU FP-SADC SUR LE SYSTÈME DE LA TROIKA DE LA SADC**

10.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à se rappeler qu'au niveau de la SADC, il existe un système de la Troïka qui fonctionne avec un

Président en exercice, le Président entrant ou le futur (le Vice-Président) et le Président qui le précède (sortant). Le système de la Troïka fonctionne à différents niveaux du cadre institutionnel de la SADC, notamment au niveau du Sommet, de l'Organe de Coopération en matière de la politique, la défense et la sécurité, du Conseil des Ministres et du Comité Permanent des Hauts Fonctionnaires. La Troïka, qui est composée de trois membres, est donc un moyen pratique pour la SADC de prendre des décisions de politique générale entre les périodes où le Sommet doit se réunir (normalement entre le 17 et le 18 août de chaque année).

- 10.2 Afin de promouvoir un alignement ou une harmonisation de la mandature entre le FP-SADC et le cadre institutionnel de la SADC, et de garantir que l'ordre du jour du Forum au niveau du Sommet est traité par les dirigeants du même pays, il a été proposé que la Présidence et la Vice-Présidence du Forum soient harmonisées avec la Présidence et la Vice-Présidence du Sommet de la SADC. En d'autres termes, lorsque le Sommet de la SADC sera présidé par le Chef d'État d'un État Membre particulier de la SADC, le Forum sera également présidé par le Président du Parlement de ce même État Membre. Il en va de même pour le Vice-Président du Forum qui s'alignera sur le Vice-Président du Sommet de la SADC. De cette façon, lorsque le Forum (ou éventuellement le Parlement de la SADC) fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour du Sommet de la SADC, il serait, du point de vue administratif, pratique pour le Président d'un Parlement Membre du Forum Parlementaire de la SADC de s'entretenir directement et de faire pression sur son Chef d'État.
- 10.3 Le Comité exécutif estime que les modifications proposées, si elles sont approuvées, pourraient contribuer à renforcer les liens entre le FP-SADC et le Sommet de la SADC, et à faire en sorte que la voix du FP-SADC soit mieux entendue au niveau du Sommet.
- 10.4 Pour éviter tout doute, ces changements, s'ils sont approuvés, n'interviendront qu'à la fin du cycle de rotation actuel du Comité exécutif, après que les Seychelles et Madagascar aient pu occuper la Présidence du Forum.
- 10.5 À la lumière de ce qui précède, le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à examiner et à approuver les changements proposés ci-dessus, y compris l'approbation de l'amendement de la Constitution et du Règlement intérieur du Forum pour tenir compte du nouveau système de leadership.

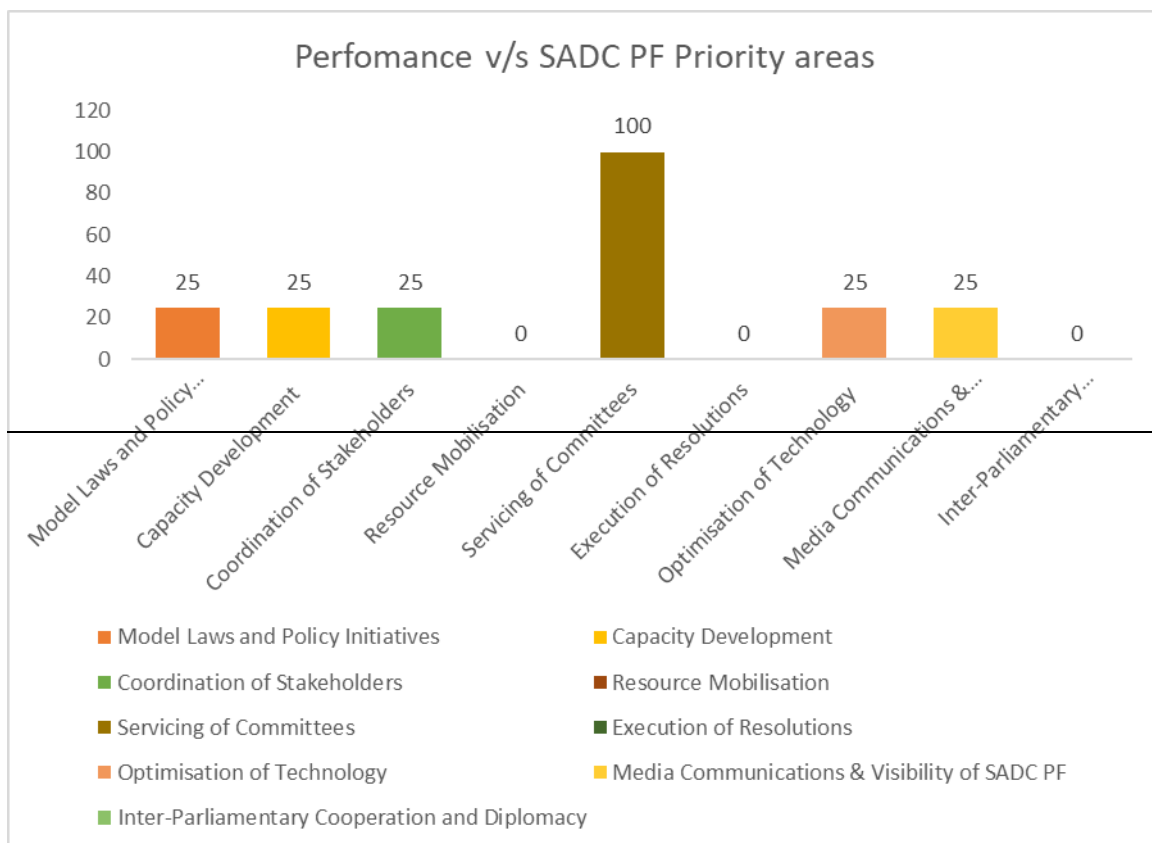
## **11.0 RÉ-EXAMEN DE LA POLITIQUE DU FP-SADC CONCERNANT LE DÉTACHEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL**

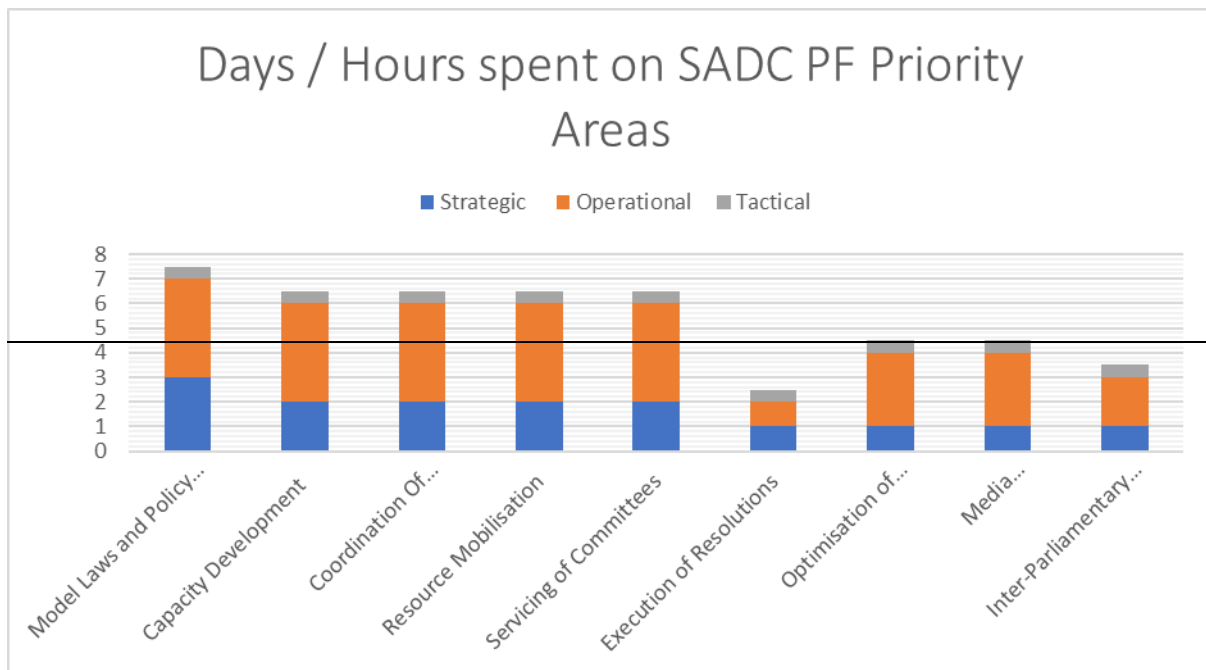
- 11.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à se rappeler que le Forum a approuvé une politique de détachement dans le cadre de laquelle des Secrétaires des Commissions ont été recrutés dans les Parlements

membres à temps partiel pour offrir des services de secrétariat des commissions thématiques du FP-SADC.

11.2 Cette disposition a été autorisée dans le contexte unique où le Forum ne disposait pas de ressources financières adéquates pour recruter des Gestionnaires des Programmes/Secrétaires des Commissions pour les postes concernés, alors qu'il était également important d'assurer les services de secrétariat pour les Commissions.

11.3 L'Assemblée plénière est invitée à noter que, malheureusement, l'arrangement de détachement à temps partiel ne s'est pas avéré fructueux en raison, entre autres, des priorités concurrentes du personnel au niveau national, de l'absence d'un cadre de responsabilité adéquat et de l'absence de la priorisation en faveur des tâches du FP-SADC, ce qui entraîne une pression considérable sur la direction du FP-SADC pour accomplir les tâches liées aux Commissions.





11.4 L'Assemblée plénière est invitée à noter que lors d'une récente évaluation de performance, la plupart des membres du personnel détachés ont été interviewés par le Secrétariat, et il est apparu qu'il serait difficile de remédier à ou de résoudre les obstacles susmentionnés en raison de leurs tâches concurrentes au niveau national. Par conséquent, il n'a pas été possible de renouveler les contrats de détachement conformément à la politique.

11.5 Le Comité exécutif recommande par conséquent à l'Assemblée plénière de renvoyer cette question au Comité des Secrétaires Généraux afin d'orienter et d'aligner cette politique relative au détachement sur les fonctions et responsabilités actuelles des Gestionnaires des Programmes et des Secrétaires des Commissions. De plus, à titre d'une mesure provisoire en attendant une solution à long terme, l'Assemblée plénière est invitée à approuver que d'autres mesures correctives soient prises par le Secrétariat pour s'assurer que les services de secrétariat soient assurés de manière conforme pour les Commissions du Forum.

## **12.0 EXAMEN DE LA QUESTION RELATIVES AUX QUOTAS POUR LE PERSONNEL DU FORUM**

12.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à se rappeler qu'en vertu du système actuel des quotas pour le personnel du Forum, les postes recrutés sur le plan régional sont limités à un poste par pays. Par conséquent, des candidats méritants pour des postes ne peuvent pas être pris en considération, même s'ils disposent de meilleurs antécédents et références et qu'ils donneront le meilleur d'eux-mêmes et fourniront les meilleurs services à valeur ajoutée au Forum. Cela a un impact sur le travail administratif et de programme du Secrétariat.



- 12.2 En outre, le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter qu'au fil du temps, les services requis par le Forum sont devenus de plus en plus spécialisés, étant donné les exigences ciblées des travaux relatifs aux programmes et aux portefeuilles qui exigent des connaissances approfondies et une vaste expérience professionnelle. L'Assemblée plénière est également invitée à noter qu'alors que d'autres organisations à vocation similaire, telles que le Parlement Panafricain (PAP), l'Association Parlementaire du Commonwealth (CPA) ou l'Union Interparlementaire (UIP), disposent de plus de 50 pays parmi lesquels sélectionner des candidat(e)s, le Forum ne compte que 15 États Membres, le système appliqué aux quotas du personnel ne permettant de sélectionner que des candidat(e)s provenant de 4 ou 5 États Membres à un moment donné.
- 12.3 Le Comité exécutif recommande que, bien que la représentation géographique soit un aspect important de la sélection du personnel et qu'elle le restera, une certaine flexibilité est nécessaire pour qu'un candidat puisse être pris en considération, malgré le système de quotas. Ce pouvoir discrétionnaire devrait être conféré au Comité exécutif. Le Comité Exécutif serait alors en mesure de procéder à un exercice d'équilibrage sur la base du système des quotas et de tous les autres intérêts concernés.
- 12.4 Le Comité exécutif recommande en outre que l'Assemblée plénière approuve l'application d'une formule alternative, consistant à appliquer un système des quotas avec un plafond maximal au lieu d'une formule minimale, par exemple en prévoyant simplement qu'un pays ne doit pas contribuer plus de trois fonctionnaires régionaux à un moment donné. Cela permettrait à tous les pays de participer à un exercice de sélection, tout en gardant à l'esprit qu'à tout moment, il ne devrait pas y avoir plus de trois fonctionnaires régionaux au total provenant du même pays.

### **13.0 FAIRE LE POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE GOUVERNANCE SDSR ET VIH/SIDA (2019-2023)**

- 13.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à se rappeler que le projet SDSR a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023 avec l'approbation du bailleur de fonds, la Suède. À cet égard, le Comité exécutif a exprimé sa satisfaction quant au fait que le suivi et l'évaluation sont menés de manière très attentive pour s'assurer que toutes les activités du projet sont réalisées conformément aux plans de travail.
- 13.2 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter en outre qu'en raison de travaux satisfaisants actuellement menés par le Forum dans le cadre du projet SDSR, la Suède est en train d'approuver une proposition de projet formulée par le Forum pour la phase suivante qui doit se dérouler de 2023 à 2026, une évolution positive qui est de bon augure

pour aider le Forum à consolider la légitimité ou la dynamique démocratique dans la région de la SADC dans les années à venir.

#### **14.0 DIALOGUES RÉGIONAUX SUR LES POLITIQUES MENÉS EN COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES ET DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE CONNAISSANCE**

14.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que des Dialogues régionaux sur les politiques ont été organisés avec le soutien, entre autres, de la Suède et de l'Agence autrichienne de développement (ADA) par le biais de la GIZ, du 4 au 7 novembre 2022, en vue de faire progresser la démocratisation en renforçant la responsabilité démocratique et le contrôle parlementaire et en augmentant la participation des femmes en politique.

14.2 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que des outils de connaissance ont également été développés et qu'ils seront validés au début de 2023. Il s'agit des Principes et lignes directrices pour le Parlement dans la promotion de la responsabilité démocratique et la Lutte contre la corruption dans la région de la SADC ; et du Manuel pour les Parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de la SADC. Un troisième outil portant sur le rôle du Parlement dans la protection des droits de l'homme dans les situations d'urgence sera également développé, notamment à la lumière des récentes situations d'urgence qui ont prévalu dans la région de la SADC avec la pandémie de COVID-19 qui a menacé la mise en œuvre et la jouissance des principaux droits de l'homme. À cet égard, des questionnaires ont été envoyés aux Parlements nationaux en vue d'obtenir des données empiriques et un retour d'information dans une perspective transnationale.

14.3 À la lumière de ce qui précède, le Comité exécutif est invité à encourager les Parlements nationaux à répondre rapidement aux questionnaires afin de s'assurer que les outils sont disponibles pour être utilisés par les Parlements et les Député(e)s en temps voulu.

#### **15.0 COLLABORATION ENTRE L'AGENCE SIDA ET LE FP-SADC POUR AIDER À CONSOLIDER LA LÉGITIMITÉ / LA DYNAMIQUE DÉMOCRATIQUE DANS LA RÉGION DE LA SADC**

15.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à se rappeler que l'Ambassade de la Suède a travaillé en étroite collaboration avec le Forum Parlementaire de la SADC au cours de la dernière décennie, avec au moins 5 accords de subvention signés et mis en œuvre en relation avec le VIH/sida, la gouvernance, le genre et la démocratie, et divers autres projets. Ces initiatives ont conduit, entre autres, à l'élaboration des Lois Types telles que les Lois Types sur le VIH/sida, le mariage des enfants, la violence basée sur le genre et même la gestion des finances publiques,

qui ont toutes appuyé le programme du Forum visant à accélérer la démocratisation dans la région de la SADC.

- 15.2 En particulier, les Projets de gouvernance SDSR et VIH/sida mis en œuvre au fil des ans ont favorisé l'institutionnalisation d'une culture du respect des droits de l'homme au sein des Parlements nationaux de la SADC, conformément, entre autres, aux dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. En conséquence, les législations nationales relatives aux initiatives en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs et de gouvernance ont été progressivement adoptées dans la région de la SADC au cours de la dernière décennie, conduisant à des normes juridiques renforcées pour protéger les enfants du mariage des enfants, prévenir la discrimination et promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie, pour ne citer que quelques domaines d'intervention.
- 15.3 À cet égard, le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter qu'en vue de marquer les réalisations remarquables et la collaboration continue avec l'Ambassade de la Suède, l'Ambassadeur de SIDA à l'Ambassade de la Suède en poste à Pretoria, sera invité à la 52<sup>ème</sup> Assemblée plénière pour recevoir un souvenir d'une toile, d'un tableau, des mains du Président du Forum, au cours de la Session d'ouverture officielle, qui sera un témoignage de la gratitude du Forum pour les efforts et l'intérêt de la Suède dans la promotion de la démocratie dans la région de la SADC.

## **16.0 PRÉSIDENTE DU FORUM**

- 16.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à se rappeler que la présidence du Forum change tous les deux ans selon un principe de rotation, conformément à l'Article 12, alinéa 3, de la Constitution du Forum. Suite aux consultations organisées avec les deux seuls pays éligibles (Madagascar et les Seychelles) restants selon le cycle de rotation du Forum, le Président de l'Assemblée Nationale de Madagascar a indiqué qu'il soutiendrait les Seychelles pour assumer la Présidence du Forum, en raison des priorités nationales concurrentes.
- 16.2 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que, puisqu'il n'y a qu'un seul candidat sur le bulletin de vote, l'Hon. Roger Mancienne, Président du Parlement des Seychelles, serait désigné *de facto* comme Président du Forum. Le Comité exécutif a noté avec satisfaction que l'Hon. Mancienne a gracieusement accepté d'occuper ce poste du Président du FP-SADC, ce qui implique également d'être le Président du Comité exécutif, le Conseil d'administration de l'organisation. Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à présenter ses meilleurs vœux au Président entrant.

## **17.0 MISE À JOUR SUR LES PROCÉDURES MENANT À LA CRÉATION DU FONDS FIDUCIAIRE DU FP-SADC ET DE SA FIDUCIE REMPLAÇANTE**

17.1 En guise de mise à jour, le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter qu'une réunion a été convoquée par le Président de l'Assemblée, Prof. H. Katjavivi, représentant le premier donateur, le Parlement de la Namibie, le 2 novembre 2022, avec le bureau du Procureur général, dans le cadre de la conclusion des questions soumises à l'examen du Comité exécutif concernant les clauses d'efficacité administrative et les dispositions relatives à la gouvernance, contenues dans l'acte de fiducie. Les parties ont été en mesure de clarifier les questions et ont décidé de finaliser leurs commentaires en temps voulu.

17.2 À cet égard, le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à :

- a) reconnaître avec gratitude le soutien indéfectible et la précieuse facilitation de l'Hon. Prof. P. Katjavivi, Président du Parlement hôte et du Parlement de la Namibie, en sa qualité de représentant du premier donateur, pour avoir accéléré le processus d'immatriculation.
- b) encourager les Parlements de l'Angola, de la RDC et de la Namibie à nommer des personnes qui serviront de fiduciaires en vue de la signature de l'acte de fiducie et de faciliter son immatriculation une fois que les consultations entre le Procureur général et ENSAfrica seront terminées.

## **18.0 MISE À JOUR SUR LA CESSION DE BIENS IMMOBILIERS SITUÉS AU 66, EROSWEG, EROS, À WINDHOEK, EN NAMIBIE**

18.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à prendre note qu'il a été porté à l'attention du Forum que la propriété ne peut plus être mise sur le marché car elle ne peut être vendue en l'absence du certificat de conformité octroyé par la Municipalité. Ledit certificat de conformité octroyé par la Municipalité ne peut être délivré tant que les structures illégales recommandées n'ont pas été démolies et que les autres caractéristiques de la propriété n'ont pas été rénovées conformément à la loi.

18.2 Par voie de conséquence, le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à approuver que :

- a) Le Secrétariat soit chargé de se conformer pleinement aux directives de la Municipalité afin de remédier aux illégalités entourant la propriété ;
- b) Pour l'avenir, un système robuste soit développé qui devrait être scrupuleusement suivi lors de l'acquisition de biens immobiliers afin de garantir que toutes ces opérations soient traitées de manière transparente et que tout le contrôle préalable formel soit effectué ;

- c) Le recours à des professionnels et à des experts doit être obligatoire dans de telles transactions afin d'éviter les écueils qui ont caractérisé l'achat de ce bien ;
- d) À l'avenir, si le Forum devait s'engager dans l'achat d'un bien immobilier, il devrait vérifier de manière adéquate le contrat d'achat et toutes les conditions qui y sont liées, afin de s'assurer que le contrat, y compris les conditions, puisse être appliqués et mis en vigueur dans un délai raisonnable.

## **19.0 MOUVEMENT DE PERSONNEL**

- 19.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que M. Pedro Lusakalalu, de nationalité angolaise, qui occupait le poste du Responsable des services linguistiques au Forum, devait prendre sa retraite le 2 novembre 2022 après avoir atteint l'âge de la retraite de 65 ans, conformément à la règle 7.6.4 du Manuel des règles et règlements administratifs du FP-SADC.
- 19.2 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que le départ de M. Lusakalalu laissera le Forum sans un seul Responsable des services linguistiques. Étant donné que le Forum n'a pas la capacité financière pour procéder au recrutement pour le moment et de payer le déménagement d'un nouveau fonctionnaire, il est proposé de prendre des mesures provisoires.
- 19.3 A cet égard, le Comité exécutif recommande à l'Assemblée plénière d'approuver que :
- (a) M. Lusakalalu soit maintenu dans la base de données des prestataires de services linguistiques, pendant que le Forum envisage un remplacement adéquat par le recrutement ou le détachement pour pourvoir ce poste régional. À cet égard, il pourrait être envisagé d'allouer des ressources financières pour un recrutement, malgré les coûts élevés associés à ce processus, étant donné que le Forum a besoin de services linguistiques sur une base permanente ;
  - (b) pour assurer une transition en douceur, M. Lusakalalu soit retenu par le Forum pour une période supplémentaire d'un à deux ans afin qu'il puisse continuer à coordonner les services linguistiques du Forum jusqu'à ce qu'un remplaçant soit identifié, et pour aider son successeur, une fois recruté, à s'installer dans son nouveau rôle ;
  - (c) un budget soit alloué pour qu'une fête d'adieux soit organisée pour le départ de M. Lusakalalu qui a rendu de loyaux services au Forum pendant plus de 15 ans et a rendu ses services pendant plus de 25 Assemblées plénières et des centaines de réunions statutaires ;

- (d) féliciter le Président du Parlement et le Parlement de la Namibie pour leur engagement à contribuer à l'organisation des adieux de M. Pedro Lusakalalu.

## **20.0 MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ÉMANANT DE L'EXERCICE D'ÉVALUATION DES POSTES**

20.1 L'Assemblée plénière est invitée à se rappeler que, lors de sa 50<sup>ème</sup> Session, le Forum a décidé de mettre en œuvre les recommandations issues des exercices d'évaluation des postes et de révision des salaires, et de mettre en place un nouvel organigramme axé sur le renforcement progressif des effectifs du Département en charge des Programmes et des Travaux parlementaires, afin de soutenir les activités principales du Forum.

20.2 L'Assemblée plénière est en outre invitée à noter qu'en plus de porter atteinte à l'efficacité du Forum, il existe un risque d'épuisement professionnel du personnel si l'organigramme n'est pas pleinement mis en œuvre comme le recommande l'exercice d'évaluation des postes.

20.3 Le Comité exécutif recommande à l'Assemblée plénière de :

- (a) prendre note des problèmes relatifs à la gestion des ressources humaines cités ci-dessus, qui présentent un risque de performance pour le Forum, étant donné que le Secrétariat est le moteur des opérations du Forum. Bien qu'il soit admis que les contraintes financières résultent du fait que les contributions censées être versées par les Parlements membres ne peuvent pas être augmentées pour le moment, l'Assemblée plénière est invitée à prendre note de la problématique en vue d'envisager des stratégies de détachement/recrutement appropriées à l'avenir ;
- (b) encourager les Parlements à détacher du personnel auprès du Forum à plein temps et à leurs frais, conformément à la résolution de la 50<sup>ème</sup> Assemblée plénière.

## **21.0 PLAN GLOBAL MÉDIAS ET DE COMMUNICATION POUR LA 52<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

21.1 L'Assemblée plénière est invitée à noter qu'afin d'assurer une visibilité optimale de la 52<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée plénière, un plan global médias et de communication a été adopté. Dans le cadre de ce plan, le Parlement hôte a pris des dispositions nécessaires pour l'accréditation de divers médias nationaux et internationaux et assurera la liaison avec le Secrétariat à cet égard. Un consultant en médias sera également engagé pour compiler un bulletin d'information et assurer la liaison avec les médias. En outre, des plateformes des médias sociaux seront également utilisées comme d'habitude afin d'assurer la portée la plus large possible.

21.2 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à prendre note et à approuver le plan médias et de communication tel que décrit ci-dessus.